



Comité départemental de cyclotourisme de l'Isère

Fédération Française de Cyclotourisme

Courriel : departement38-presidence@ffvelo.fr

Site Internet : <http://cyclo38ffct.org>

Tél. : 06 46 04 08 78



ADRESSE POUR CORRESPONDANCE

Pascale MOUTON – Sylviane BONNETON

Commission Calendrier

Maison des Sports 38327 EYBENS Cedex– 7
rue de l'Industrie

Mail : departement38-calendrier@ffvelo.fr

Tél : 07 81 39 82 15 – 06 70 73 95 61

EYBENS, le 23 Juin 2024

Calendrier 2025

Quelques rappels sur les règles d'élaboration du calendrier 2025 :

- **TARIFS :** *Il faut au minimum 3€ d'écart entre la participation des licenciés FFVélo/FFCT et les autres*
Possibilité, pour les moins de 18 ans non FFCT de prévoir un tarif d'inscription
- **DATE :**
Le calendrier 2025 se fera en fonction de celui de 2023.
Merci de vous conformer à la fiche de concordance des dates 2023/2024/2025.
Chaque club est propriétaire de sa date et ne peut en changer sauf accord entre clubs et aval de la commission.
- *En cas d'inscription d'une nouvelle randonnée, contacter les responsables calendrier*
- *Si des litiges se font jour, ils doivent être traités avant fin juillet 2024 directement entre les clubs concernés et avec copie à la commission calendrier.*

Il est demandé aux clubs ayant annulé leur randonnée 2024 pour des raisons autres que la météo, de faire savoir à la commission calendrier s'ils la programmeront ou non pour 2025. Et ce afin de savoir si leur date devient libre pour un autre club.

[Si vous organisez des manifestations pour des évènements particuliers \(Téléthon, Mai à Vélo...\) n'hésitez pas à les inscrire au calendrier pour attirer des participants.](#)

DATES POUR LA MISE EN PLACE DU CALENDRIER CODEP 2025

- **Fin Juin 2024** : mise en ligne sur le site du CoDep 38 du formulaire de demande d'inscription des manifestations 2025 et envoi aux clubs de la fiche d'inscription, du règlement du calendrier et du tableau de correspondance des dates.
- **31 Juillet 2024**: date limite de retour par courriel du formulaire d'inscription à la commission calendrier.
- **Deuxième quinzaine d'Août 2024** : envoi du pré-calendrier.
- **Fin Septembre 2024** : envoi du calendrier définitif 2025.
- **Début Novembre 2024** : envoi d'une seconde version si il y a eu des changements ou des rectifications.

INSCRIPTION DANS OIN

- **Dès l'information envoyée par mail (fin septembre/début octobre), les clubs devront saisir eux-mêmes leurs manifestations dans OIN directement sur leur espace Intranet du site de la FFCT (utiliser les accès et codes donnés pour les réa-filiations et les prises de licences).**

Nota : Les clubs ayant des randonnées permanentes, devront également les enregistrer.

- **Il est impératif de respecter la date butoir donnée : **15 novembre 2024****

Pour ceux oubliant cette saisie ou la faisant trop tard, leur randonnée ne figurera ni dans OIN et ni dans l'annuaire du CoReg qui est une extraction de OIN (**le CODEP ne se substituera plus aux clubs pour saisir les randonnées**).

Les validations CODEP et CoReg ne se feront plus à compter de cette date.

Attention à bien inscrire les mêmes éléments sur OIN et sur la fiche calendrier

(Responsable de la manifestation, kilométrages, horaires...)

- Le CODEP38 validera les manifestations enregistrées par les clubs après vérification des éléments indiqués dans la version définitive du calendrier 2025. En cas de divergence, contact sera pris avec le club concerné pour régler le litige.

ADRESSER VOS ENVOIS :

departement38-calendrier@ffvelo.fr

AVANT LE 31 juillet 2024

(Date butoir pour la prise en compte de vos inscriptions)

Cordialement et sportivement.

Pascale MOUTON et Sylviane BONNETON

Responsables Commission Calendrier CoDep 38